

139/140

REVUE D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

REVUE TRIMESTRIELLE
DE L'ASSOCIATION D'ÉCONOMIE
FINANCIÈRE, N° 139/140
3^e et 4^e TRIMESTRES 2020

NUMÉRO
SPÉCIAL

L'ÉCONOMIE, LA FINANCE
ET L'ASSURANCE
APRÈS LA COVID-19

Risques
Les cahiers de l'assurance

ASSOCIATION D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée le 11 mai 1987 (J.O. du 3 juin 1987)

Siège social : 56, rue de Lille, 75007 Paris.

MEMBRES

Membres : Agence française de développement, Association française de la gestion financière, Amundi, Autorité des marchés financiers, Autorité des normes comptables, Autorité marocaine du marché des capitaux, Axa, Banque de France, Banque Delubac & Cie, Banque européenne d'investissement, Barclays, BlackRock, BNP Paribas, Bouygues, Bredin Prat, Candriam, Citi, CNP Assurances, Covea, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Deutsche bank, Direction générale du Trésor, Fédération bancaire française, Goldman Sachs Paris Inc. & Cie, Groupe Caisse des Dépôts, HSBC, Idinvest, Kepler Corporate Finance, La Banque Postale, Lazard Frères, Morgan Stanley, Natixis, Paris Europlace, Scor, Société Générale, UniCredit.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Robert Ophèle, *Président, Autorité des marchés financiers*

Membres de droit : Autorité des marchés financiers, Banque de France,
Direction générale du Trésor, Groupe Caisse des Dépôts.

Membres administrateurs : Amundi, Association française de la gestion financière, Axa, Bouygues, Bredin Prat, Covea, Fédération bancaire française, HSBC, La Banque Postale, Morgan Stanley.

Délégué général de l'Association : Sylvain de Forges

Trésorier de l'Association : Olivier Bailly

CONSEIL D'ORIENTATION

Présidents d'honneur

Jean-Claude Trichet, Christian Noyer

Président : François Villeroy de Galhau, *Gouverneur, Banque de France*

Jean-Pascal Beaufret, *Managing director, Goldman Sachs Paris*

Afif Chelbi, *Président honoraire, Conseil d'analyses économiques tunisien*

Benoît Cœuré, *Member of the Executive Board, Banque centrale européenne*

Ambroise Fayolle, *Vice-Président, Banque européenne d'investissement*

Bernard Gainnier, *Président, PwC France*

Antoine Gosset-Grainville, *Avocat à la Cour, BDGS Associés*

Olivier Guersent, *Directeur général, COMP-UE*

Nezha Hayat, *Présidente, Autorité marocaine du marché des capitaux*

Hans-Helmut Kotz, *CFS, Université Goethe, Francfort*

Eric Lombard, *Directeur général, Groupe Caisse des Dépôts*

Pascal Grangé, *Directeur financier, Bouygues*

Robert Ophèle, *Président, Autorité des marchés financiers*

Alain Papiasse, *Chairman CIB, BNP Paribas*

Olivier Pastré, *Conseiller scientifique REF ; Professeur émérite, Paris 8*

Patricia Plas, *Directrice des Affaires publiques et des Relations institutionnelles, Axa*

Emmanuel Moulin, *Directeur général, Direction générale du Trésor*

Rémy Rioux, *Directeur général, Agence française de développement*

Patrick Soulard, *Directeur général, Unicredit*

Augustin de Romanet, *Président, Paris Europlace*

Jean-Luc Tavernier, *Directeur général, Insee*

Didier Valet, *Vice-Président Industrie, Institut Louis Bachelier*

Claire Waysand, *Directrice générale adjointe, Engie*

Les membres du Conseil d'administration sont invités à participer au Conseil d'orientation.

COVID-19, LA BEI ACCÉLÈRE SA TRANSFORMATION EN BANQUE EUROPÉENNE DU CLIMAT

Ambroise Fayolle

Vice-président, Banque européenne d'investissement (BEI)

■ Dès la fin de l'année 2019, la Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé une ambition très forte dans le domaine climatique reposant en premier lieu sur une augmentation significative de plus de 50 % de son activité pour les investissements verts d'ici à 2025. Cette ambition repose également sur la mobilisation de 1 000 Md€ de financements par an en faveur du climat pour la prochaine décennie. La BEI alignera également l'ensemble des opérations avec les objectifs de l'accord de Paris d'ici la fin de l'année 2020. A titre d'exemple, la BEI a décidé de mettre fin au financement des projets énergétiques qui recourent aux énergies fossiles, y compris le gaz. En novembre 2020, le conseil d'administration de la banque a approuvé à l'unanimité sa feuille de route pour le climat marquant ainsi une étape décisive dans la mutation de la BEI en une banque européenne du climat. Cette feuille de route met en exergue la manière avec laquelle la BEI va soutenir la relance verte dans ce contexte de crise liée à la Covid-19, à l'appui du pacte vert pour l'Europe et des objectifs de développement durable (ODD) au niveau mondial.

Plus que jamais, la Banque européenne d'investissement (BEI) doit assumer son rôle contracyclique face à la crise, tout en confirmant sa marche en avant dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation environnementale. Loin de s'opposer, ces objectifs convergent : la croissance de demain repose sur la compétitivité de nos entreprises et de nos territoires qui, pour être résiliente, doit s'inscrire dans une dynamique de transition

■ COVID-19, THE EIB FASTENS ITS TRANSFORMATION AS A CLIMATE BANK

At the end of 2019, the EIB announced its following ambitious commitments. First, the EIB will increase support for climate action and environmental sustainability to more than 50% of annual lending by 2025. Second, the EIB Group aims to support €1 trillion of green investment over the critical decade ahead. And the EIB Group will align all financing with the goals of the Paris Agreement by the end of 2020. For example, the EIB will stop financing unabated fossil fuel energy projects, including natural gas. Then in November this year, our Board unanimously approved our Climate Bank Roadmap. It is an important milestone in our transformation to become Europe's fully fledged climate bank. The roadmap outlines how the EIB Group will support a green recovery from the Covid-19 crisis, back the European Green Deal and support the Sustainable Development Goals around the world.

énergétique et écologique. La BEI, qui a pour ambition de confirmer son rôle de « banque européenne du climat », doit être l'accélérateur de cette transformation, en utilisant son levier de financement de projets poursuivant un objectif de politique publique européenne prioritaire.

Cet article vise à expliquer les enjeux de la transformation de la BEI en banque européenne du climat

et de montrer que loin d'être interrompue par la crise, l'urgence de cette transformation a été admise par tous les Etats membres qui viennent d'en valider à l'unanimité la feuille de route.

L'ambition d'une banque européenne du climat

L'environnement fait partie des quatre objectifs prioritaires de la BEI, au même titre que le financement des infrastructures, de l'innovation et des PME qui, pour ces dernières, s'opère principalement par sa filiale, le Fonds européen d'investissement (FEI). Cet objectif recouvre de nombreuses dimensions comme le traitement des eaux, l'isolation thermique des bâtiments, la biodiversité, les mobilités, les sources d'énergie renouvelable. La BEI y consacre en moyenne, chaque année, un quart de son activité globale, soit, au cours des dernières années, un volume proche de 16 Md€.

En développant dès 2007 le marché des obligations vertes (*green bonds*), en affirmant un objectif d'au moins 25 % du total de ses financements dédiés au climat et en étendant cet objectif à 35 % dans son activité à l'extérieur de l'Union européenne (UE), la BEI se positionnait dès la COP 21, au moment des accords de Paris, comme le premier acteur public de financement de la lutte contre le changement climatique, avec une ambition chiffrée de 100 Md\$ US investis entre 2016 et 2020. Et cet acteur est porté par l'Europe !

Les débats autour des élections européennes de 2019 ont reflété le besoin d'aller plus loin : l'urgence climatique portée par un élan populaire et par l'ambition du président de la République française a fait apparaître le besoin d'une meilleure coordination des efforts et d'une augmentation des moyens à l'échelle européenne. C'est le sens du projet politique du Green Deal porté par Ursula von der Leyen pour doter l'Europe d'une réelle capacité d'intervention dans le financement de la lutte contre le changement climatique.

La BEI s'est donc lancée dans la révision de sa politique de financement de l'énergie, en associant les experts de l'institution et les représentants des Etats membres dans une démarche d'ouverture à la société civile et aux porteurs de projets. Cette révision de la politique de financement de l'énergie, adoptée à une très large majorité par le conseil d'administration de la BEI en novembre 2019, a forgé le premier pilier de la nouvelle stratégie climat de la BEI.

Ainsi, les projets énergétiques qui recourent aux combustibles fossiles sans être assortis de dispositions de réduction des émissions – avec un seuil fixé à 250 g de CO₂ par KWh produit – ne pourront plus être financés par la BEI ⁽¹⁾. Ce seuil permet de continuer à financer des projets de méthanisation ou de biogaz. C'est un signal très fort puisque pour la première fois une banque publique affichait une ambition claire quant à la fin du financement des énergies fossiles.

Fort de la validation de sa politique de financement de l'énergie, la BEI a complété son ambition en faveur du climat et de l'environnement de deux annonces stratégiques à la fin de 2019 décrites ci-après :

- en volume tout d'abord avec un engagement d'augmenter de façon drastique les investissements dédiés à l'action climatique et environnementale, et passer ainsi de 25 % minimum (dans les faits, environ 30 %) à l'heure actuelle à 50 % du volume de financements annuels à l'horizon 2025. A volume d'activité constante, cela représente un passage de 15-18 Md€ à 30 Md€ de financements annuels en faveur du climat et de l'environnement. Or, puisque la BEI ne finance jamais seule un projet, elle a un effet catalytique. En effet, un financement de la BEI est le gage d'un processus d'instruction rigoureux qui envoie un signal positif sur les marchés et permet d'attirer d'autres financiers. En moyenne, la BEI finance 30 % du montant des projets qui lui sont présentés. On peut donc avancer le chiffre de 100 Md€ de financements mobilisés par an, soit un engagement de 1 000 Md€ sur une décennie. C'est le sens de l'engagement pris par la BEI qui servira le programme volontariste de la présidente de la Commission européenne,

Ursula von der Leyen, en faveur du Green Deal européen ;

- en qualité : être un acteur responsable de la lutte contre le changement climatique et la dégradation environnementale, c'est aussi s'assurer que toute l'activité n'a pas d'impact négatif sur le climat et l'environnement. C'est ainsi que la BEI a tenu dès la fin de 2020 à s'engager à être 100 % alignée avec les objectifs des accords de Paris. Cet engagement, c'est la garantie que les projets accompagnés par la banque européenne du climat n'auront pas d'impact négatif sur le climat et s'inscriront dans les trajectoires définies par les Etats (NDC, *nationally determined contributions*) en préparation de la COP 21, et revues à la hausse en préparation de la COP 26. Cet engagement repose sur la taxonomie européenne pour définir les activités économiques qui contribuent de manière significative à l'action climatique et environnementale, et tout particulièrement l'application du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (« *do no significant harm* ») au vu des critères à respecter en la matière.

La BEI terminait l'année 2019 sur une dynamique très positive en faveur du climat et de l'environnement. La crise sanitaire allait l'amener cependant à prendre des mesures d'urgence pour répondre aux besoins immédiats et tenter d'éviter la crise économique.

Les réponses de la BEI face à la crise

Face aux crises, la BEI a toujours su jouer un rôle contracyclique, sous l'impulsion des Etats membres, de la Commission européenne et des propositions formulées depuis son siège au Luxembourg. En 2009-2010, elle finançait massivement les secteurs touchés par la crise économique et mettait ensuite en œuvre le plan de relance par l'investissement, appelé « plan Juncker », pour rattraper les niveaux d'investissements dans les secteurs stratégiques pour l'UE. Face à la crise migratoire, elle

proposait des solutions de financement de projets clés dans ce domaine.

Face à la crise sanitaire, la BEI a eu trois niveaux d'intervention qui s'ajoutent à son soutien au secteur de la santé, que ce soit auprès des établissements hospitaliers – comme le financement du programme Hôpital Avenir en France depuis 2013 – ou auprès des acteurs de la medtech ou de la biotech, avec de nombreuses pépites en France qu'elle a soutenues. Elle a cherché à favoriser un écosystème de la santé européenne, en finançant notamment la recherche et c'est dans ce cadre qu'elle a financé, grâce au plan Juncker, l'entreprise BioNtech en juin 2020 avec un prêt de 100 M€ destiné à développer les programmes de recherche face au risque épidémiologique et qui allait aboutir aux essais prometteurs de vaccins avec les laboratoires Pfizer.

Dès mars 2020, le groupe BEI réagissait et lançait un programme de 28 Md€ pour soutenir les PME. Ces fonds ont été immédiatement mis en œuvre, déployés à travers le réseau des banques commerciales, partenaires traditionnels de la banque de l'UE, et ont permis de drainer des liquidités dans les marchés à très court terme et d'éviter ainsi tout risque de rationnement du crédit qui aurait été très dommageable aux économies européennes.

Le deuxième niveau de réponse de la BEI a consisté à constituer un fonds de garantie de 25 Md€ pouvant garantir jusqu'à 200 Md€ de prêt sur le continent européen. Cette dynamique faisait partie de la réponse globale de l'UE. Cette réponse coordonnée d'un montant global de 540 Md€ comprend trois piliers : le premier pour le marché du travail, le deuxième pour les Etats (via le Mécanisme européen de stabilité – MES) et le troisième pour l'économie « réelle », dont est chargée la BEI. Validé par le conseil d'administration en mai et mis en œuvre dès le mois d'octobre, ce Fonds européen de garantie, (European Guarantee Fund – EGF), propose différents outils qui s'adressent aux PME, ETI, grandes entreprises ou entités du secteur de la santé, et qui complètent les dispositifs nationaux qui ont été déjà mis en œuvre par les Etats

membres. Ce sont en particulier des garanties de portefeuille et des outils de partage de risque. Il s'appuie sur les contributions des Etats membres qui constituent une garantie à première perte. Il vise ainsi à démultiplier les efforts nationaux et accélérer le financement des entreprises avec une période de déploiement très courte, jusqu'en décembre 2021. Les premières opérations se mettent en œuvre avec déjà quatre opérations approuvées en octobre 2020.

Convaincue de l'importance d'une gestion mondiale de la crise, la BEI a cherché également à apporter des réponses à l'extérieur des frontières de l'UE. Elle s'inscrit ainsi dans la réponse de la « Team Europe » mise en place sous l'impulsion de la Commission européenne et a annoncé dans ce cadre un soutien de 6,7 Md€, notamment dans les secteurs de la santé et pour soutenir les économies, notamment les PME.

Ces éléments ont forgé la réponse rapide de la BEI qui a été en dialogue constant avec la Commission européenne et les Etats membres. Lors de l'accord du 21 juillet 2020 du Conseil européen visant à mettre en place un plan sans précédent de 750 Md€ s'appuyant sur une mutualisation de la dette, un choix a été pris de confier aux Etats la responsabilité de sa mise en œuvre. La BEI n'est donc pas directement récipiendaire de cette nouvelle ressource. Néanmoins, et c'est le sens de sa mission, elle travaille avec chacun des gouvernements pour afficher sa disposition à augmenter le levier des plans nationaux pour en accroître l'impact réel. Ainsi, en France, dès le discours de politique générale du Premier ministre, la BEI a fait valoir son expertise sur les secteurs identifiés comme prioritaires par le gouvernement et qui allaient se retrouver dans France Relance.

Il y a en effet une convergence entre les objectifs prioritaires du plan de relance français et les priorités de politique publique telles que mises en œuvre par la BEI en Europe et particulièrement en France. Financer avant tout la transition écologique et énergétique : la BEI y consacrait déjà 47 % de ses financements en France en 2019 ! Le deuxième pilier concerne l'innovation et la compétitivité des entreprises qui reste une

priorité de la BEI. Enfin, la cohésion et l'approche sociale font aussi partie des priorités et des projets financés par le groupe européen. Aussi, les financements de la BEI doivent-ils être perçus comme réellement additionnels et viennent compléter et augmenter l'impact du plan France Relance.

Loin de s'opposer, les réponses à la crise sanitaire viennent accélérer l'ambition en faveur du climat des programmes de financement européens et confortent la BEI dans sa mutation en banque européenne du climat. En novembre 2020, le conseil d'administration, à sa première lecture et à l'unanimité, a adopté la feuille de route pour la banque du climat, traduisant concrètement l'ambition stratégique annoncée moins d'un an plus tôt. Loin d'être érodée par la crise sanitaire, cette ambition se confirme et l'unanimité obtenue dans cette validation traduit la prise de conscience collective de l'urgence climatique et environnementale et le levier d'action que peut représenter la banque de l'UE.

Vers une mutation accélérée et confortée

La prise de décision unanime du conseil d'administration est un marqueur important du soutien des Etats membres à cette transformation en banque européenne du climat pour la période 2021-2025. Les représentants des Etats membres ont ainsi approuvé la feuille de route du groupe BEI – qui regroupe la BEI elle-même et sa filiale, le Fonds européen d'investissement – dans son rôle de banque européenne du climat. Celle-ci expose en détail la manière dont le groupe BEI entend soutenir les objectifs du pacte vert pour l'Europe (European Green Deal) et de développement durable en dehors de l'UE.

Ce résultat est le fruit d'un dialogue avec les experts, la société civile, les administrations, nourri de plus de 200 contributions écrites adressées à la BEI. Cette feuille de route permet d'aligner la stratégie en

matière d'action climatique sur l'objectif consistant à contenir l'élévation des températures mondiales à 1,5° C par rapport à l'ère pré-industrielle. Cinq ans après les accords de Paris, c'est une accélération rendue nécessaire par l'urgence de la dégradation environnementale. Cette feuille de route guidera les activités de la BEI pour les cinq prochaines années. Elle étend la question climatique à une approche plus large en faveur de l'environnement, incluant notamment les questions de biodiversité, de traitement des eaux et des ressources naturelles.

En devenant la première banque multilatérale alignée sur les objectifs des accords de Paris, la BEI va apporter une contribution décisive à la relance verte, même avec une crise de la Covid-19 qui perdure. En Europe, cela se traduira par le soutien aux objectifs du European Green Deal et l'intégration notamment d'une transition juste pour les régions, les communautés et les entreprises tributaires d'activités à forte intensité carbone, ou particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. A l'échelle mondiale, cela passera par le soutien aux activités de développement durable. C'est le sens de l'engagement européen pour favoriser une convergence des économies européennes et mondiales vers une ambition décarbonée.

La feuille de route concrétise ainsi les engagements pris onze mois plus tôt et se concentre sur quatre domaines clés de la transition :

- accélérer la transition : la banque européenne du climat va soutenir les domaines prioritaires définis dans le pacte vert pour l'Europe, depuis le renforcement de la résilience jusqu'à la lutte contre les changements climatiques en passant par la protection de la nature. Elle permettra de renforcer le dialogue avec les Etats membres de l'UE, ainsi qu'avec les pays en développement et les pays émergents, et de façonner le développement des activités et l'innovation en matière de produits. Le groupe BEI dispose d'une expertise reconnue pour apporter son soutien à toute la palette de l'innovation technologique : du capital d'amorçage à un stade de développement très précoce jusqu'à la

dette de premier rang pour les technologies parvenues à maturité. En 2021, la BEI présentera un plan de soutien à l'adaptation aux changements climatiques et une nouvelle politique de prêt dans le secteur des transports en lien avec les travaux de la Commission européenne ;

- assurer une transition juste pour tous : le soutien à la cohésion comptait parmi les principes fondateurs qui ont présidé lors de la création de la BEI en 1958. Il figure toujours parmi les objectifs de premier ordre – et la banque du climat veillera donc à ce qu'aucun citoyen, ni aucun lieu ne soient laissés de côté sur le chemin de la transition. Le mécanisme pour une transition juste est la pierre angulaire de la réponse de l'UE à ce défi de l'accompagnement social de la transition. La BEI présentera un plan détaillé pour une transition juste en 2021, une fois que le mécanisme pour une transition juste de l'UE aura été adopté. A l'échelle mondiale, la BEI accroît ses efforts dans des domaines clés qui sont au cœur du développement social, de la durabilité environnementale et de l'action en faveur du climat : l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que les conflits, les Etats fragiles et les migrations ;

- soutenir les opérations conformes aux objectifs des accords de Paris : la banque européenne du climat met en œuvre sur le plan opérationnel le concept d'alignement sur les objectifs et les principes des accords de Paris pour le groupe BEI. Des critères clairs sont présentés pour différents secteurs, interprétés et appliqués dans le contexte de l'ensemble des produits de la banque. Parmi les exemples d'investissements spécifiques que le groupe BEI ne soutiendra plus, citons les projets d'expansion des activités agricoles dans des zones contenant des stocks de carbone élevés, les projets d'expansion des capacités aéroportuaires et les nouvelles usines grandes consommatrices d'énergie conventionnelle. Par ailleurs, la banque du climat a revu à la hausse le coût carbone associé aux projets, ce qui importe en particulier pour les projets routiers ; cette démarche n'aura de sens que si elle s'inscrit dans une dynamique identique des contreparties. La banque travaillera en ce sens ;

- renforcer la cohérence stratégique et la responsabilité : la banque du climat est soucieuse de mettre en place une politique qui réponde aux besoins identifiés. Elle restera donc à l'écoute pour définir et ajuster sa politique, en toute transparence, pour s'assurer de la viabilité sociale et environnementale de sa démarche et de son alignement à la taxonomie européenne. Un travail sera mené en 2021 sur le cadre de durabilité environnementale et sociale de l'institution.

Conclusion

A travers cette feuille de route, le groupe BEI s'est donné les moyens pour réussir sa mutation et se conformer aux engagements pris à la fin de 2019. Cette transformation de la BEI fait suite à une première grande réforme menée dans le cadre de la mise en place du plan Juncker entre 2015 et 2020 qui a permis de mobiliser en cinq ans 500 Md€ de financement additionnel en faveur des investissements stratégiques en Europe. Cette dynamique prise dans un temps très court traduit à la fois l'urgence de la situation climatique et environnementale, qui impose des financements massifs à mettre en œuvre dès aujourd'hui, et la confiance renouvelée dans une institution qui a acquis une crédibilité technique et une légitimité

institutionnelle au cours des dernières décennies. La dimension européenne pour initier cette impulsion est indispensable à la poursuite de ce projet de décarbonation et d'adaptation aux changements climatiques. En s'engageant à mobiliser 1 000 Md€ d'investissements dans la prochaine décennie à l'appui de l'action pour le climat et l'environnement, en réaffirmant son soutien aux marchés des capitaux verts, en s'alignant sur les objectifs des accords de Paris tout en garantissant une transition juste, la BEI confirme sa transformation en banque européenne du climat, donnant une nouvelle dimension au rôle structurant de l'Europe.

Note

1. Afin d'opérer ce changement sans heurt, la BEI continuera d'approuver potentiellement des projets liés aux infrastructures gazières qui sont déjà officiellement en cours d'instruction – y compris des projets présentant de l'intérêt pour la Communauté de l'énergie et ceux figurant sur la liste des projets d'intérêt mutuel – jusqu'à la fin de 2021. En outre, au cours de cette période, la BEI pourra approuver tout projet d'infrastructures gazières figurant sur la quatrième liste des projets d'intérêt commun cofinancés par le budget de l'UE.

R E V U E D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

COMITÉ DE RÉDACTION

Présidents d'honneur

Jacques Delmas-Marsalet

Hélène Ploix

**

Thierry Walrafen, *Directeur de la publication*

Olivier Pastré, *Conseiller scientifique*

Xavier Mahieux, *Responsable éditorial*

Patrick Artus, *Directeur de la recherche et des études, Natixis*

Raphaëlle Bellando, *Professeur, Université d'Orléans*

Christian de Boissieu, *Professeur, Université Paris I*

Jean Boissinot, *Conseiller des gouverneurs, Banque de France*

Pierre Bollon, *Délégué général, Association française de la gestion financière*

Arnaud de Bresson, *Délégué général, Paris Europlace*

Jean-Bernard Chatelain, *Professeur, Université Paris I, GdRE « Monnaie Banque et Finance »*

Jézabel Couppey-Soubeyran, *Maître de conférences, Université Paris I Panthéon Sorbonne*

Claude Diebolt, *Directeur de recherche au CNRS, Université de Strasbourg*

Jean-Louis Fort, *Avocat à la Cour*

Stéphane Gallon, *Directeur de la division études, stratégie et risques, AMF*

Olivier Garnier, *Directeur général des statistiques, des études et de l'international, Banque de France*

Ulrich Hege, *Professeur, Toulouse School of Economics (TSE)*

Pierre Jaillet, *Chercheur associé, IRIS*

Fatos Koc, *Responsable de la gestion de la dette publique, OCDE*

Frédéric Lobez, *Professeur, Université de Lille II, SKEMA*

Catherine Lubochinsky, *Professeur, Université Paris II – Assas*

Sylvie Mathérat, *Groupe de haut niveau de la Commission européenne sur l'Union des marchés de capitaux*

Jean-Paul Pollin, *Professeur, Université d'Orléans*

Philippe Trainar, *Professeur, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)*

Natacha Valla, *Directrice générale adjointe de la politique monétaire, Banque centrale européenne*

38, rue de Ponthieu – 75008 Paris

Tél. : 01 73 44 03 20

Courriel : REF@aef.asso.fr

Site Internet : www.aef.asso.fr

L'économie, la finance et l'assurance après la Covid-19

Avant-propos

Les institutions financières françaises face à la crise de la Covid-19

FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU

Introduction

SYLVAIN DE FORGES, OLIVIER PASTRÉ

Retour sur l'histoire et perspectives

Histoire des modèles pandémiques

PIERRE-CHARLES PRADIER

Assurance et crises pandémiques

PIERRE MARTIN

L'économie de la peste dans les villes du XVII^e siècle

PIERRE DOCKÈS

La Covid-19, une chance pour l'Europe ?

PERVENCHE BERÈS

Crise de la Covid-19 : la place de l'assurance

dans le monde d'après

FLORENCE LUSTMAN

Renouveler la gestion de crise

STANLEY MCCHRYSAL

Les entreprises face à la Covid-19

Assurer l'avenir dans un monde incertain

THOMAS BUBERL

La capacité de réaction des banques dans la crise

de la Covid-19

LORENZO BINI SMAGHI

La gestion ESG, une solution à la crise de la Covid-19 ?

JEAN-JACQUES BARBERIS, MARIE BRIÈRE, SIMON JANIN

Quelques enseignements de l'impact de la Covid-19

sur le secteur de l'assurance

MARIE-DOHA BESANCENOT, CORINNE CIPÌÈRE

L'hôpital public face à la crise de la Covid-19

MIREILLE FAUGÈRE

L'économie face à la Covid-19

Pour une solution assurantielle aux catastrophes exceptionnelles

FLORENCE LUSTMAN

L'action des assureurs dans la crise de la Covid-19

PATRICK DIXNEUF

Cinq leçons sur l'avenir de l'assurance santé

après la Covid-19

ANDRÉ RENAUDIN

La résilience du secteur de l'assurance dans la crise

de la Covid-19

JÉRÔME JEAN HAEGELI, PATRICK SANER

Le rôle des assureurs crédit dans la crise de la Covid-19

WILFRIED VERSTRAETE

Covid-19 : les banques françaises au service de l'économie

MAYA ATIG

La gestion d'actifs, mobilisation de l'épargne face à la crise de la Covid-19

PIERRE BOLLON, THOMAS VALLI

Le *private equity* face à la crise de la Covid-19

MONIQUE COHEN

De l'intervention publique dans la crise de la Covid-19

DOUGLAS J. ELLIOTT

La pandémie de Covid-19 reflète et aggrave les failles du néolibéralisme

JEAN-PAUL POLLIN

Les dépenses sociales dans la crise de la Covid-19

FRANÇOIS ECALLE

Macroéconomie et défi climatique

Les défis exceptionnels posés par la crise de la Covid-19

CHRISTIAN DE BOISSIEU

La crise de la Covid-19 dans les pays en développement : quelles conséquences et quelles perspectives ?

REMY RIOUX, ALEXIS BONNEL, HÉLÈNE DJOUFELKIT,

CÉCILE VALADIER

Géopolitique de l'énergie et crise de la Covid-19

PATRICE GEOFFRON, JEAN-MARIE CHEVALIER

Cassandra, le climat et la Covid-19

SYLVIE GOULARD

Le développement durable après la crise de la Covid-19

BERTRAND BADRÉ

Crise de la Covid-19, le retour des reliques barbares

PHILIPPE CHALMIN

Covid-19, la BEI accélère sa transformation

en banque européenne du climat

AMBROISE FAYOLLE

Politiques macroéconomiques

Endettement des États et crise de la Covid-19

EMMANUEL MOULIN

Endettement des entreprises françaises et crise

de la Covid-19

ROBERT OPHÈLE

L'Europe de la finance dans la crise de la Covid-19

OLIVIER GUERSENT

La réglementation financière peut-elle contrer la crise de la Covid-19 ?

KLAAS KNOT

Les banques centrales pendant et après la pandémie de Covid-19

BENOÎT CCEURÉ

Les innovations des banques centrales dans la crise de la Covid-19

MICHEL AGLIETTA, SABRINA KHANNICHE

La crise de la Covid-19 va-t-elle entraîner un retour de l'inflation ?

PATRICK ARTUS

La pandémie de Covid-19 accélère l'obsolescence des normes comptables

BERTRAND JACQUILLAT

Conclusion

JEAN-HERVÉ LORENZI, PHILIPPE TRAINAR

Chronique d'histoire financière

Fermetures d'écoles, épidémies et niveau de scolarité :

une perspective historique basée sur l'épidémie

de poliomyélite en 1916 aux États-Unis

KEITH MEYERS, MELISSA A. THOMASSON

ISBN 978-2-37647-048-9

ISSN 0987-3368

Prix : 50,00 €



9 782376 470489